Image not found or type unknown

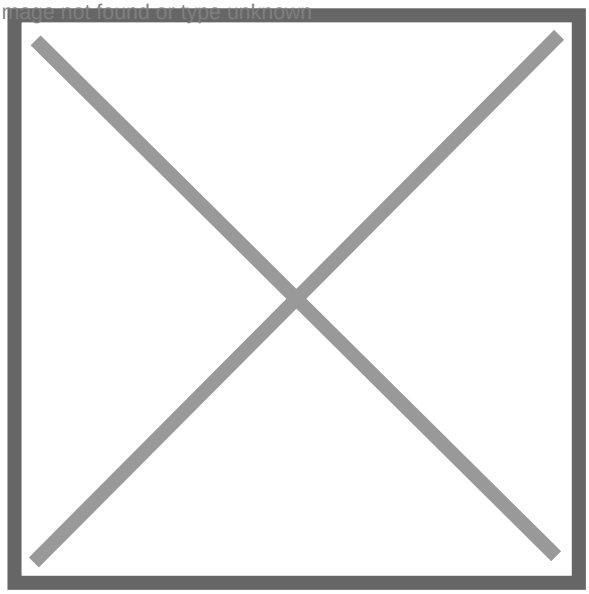

Aucunes nouvelles apres demande de licenciement à l'amiable

Par **naushicaa**, le **23/10/2008** à **17:08**

bonjour ,
ce message parceque je suis complétement perdue , n'y connaissant rien en tout ce qui touche à ce sujet;
J'ai travaillé deux ans et demi dans une entreprise ,et suite à un déménagement moi et mon ancien patron avons convenu à l'amiable d'un licenciement qui me permettrait de préparer tranquillement mes concours ,il m'a à ce moment là assuré qu'il s'en occupait dans le mois de septembre , nous étions fin août...
depuis j'atend et je ne comprend pas...nous étions en bon termes..je n'ose pas le harceler ,néanmoins quand je l'apelle il me dis que ça arrive , voire que ça a été envoyé ,aujourdhui juste un sms en réponse à mon appel me disant qu'il est en reunion et me rapelle demain...J'en vient à haïr mon pauvre facteur..
Je voudrais savoir qu'est ce qui est suceptible de se passer dans la tête de mon ancien patron , suis-je pour des raisons que j'ignore en train d'atendre en vain? qu'à t'il à perdre? est - il en tort dans la sitation actuelle sachant que depuis mon départ fin août je n'ai eu que mon chéque de salaire du mois d'août par la poste?et devrais-je aux vues de mon concours qui est fin decembre me dépécher de trouver un emploi pour financer l'année qui arrive?
actuellement j'ai trouvé du black tout les matins pour assurer le quotidien et ça me laisse les aprem pour travailler mes cours..
je vous en prie , si quelqu'un peu m'eclairer , je nage dans le flou et commence vraiment à paniquer..

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés